



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX
Membre : M. BOISNOIR

PV du 12 novembre 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financière.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ **A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis** de 10h30 à 12h00. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



NOUVELLES DES CLUBS DE L'ESSONNE EN COUPE NATIONALE FUTSAL :

Tirage des clubs qualifiés pour le tour n°4 de la Coupe Nationale Futsal :

BVE FUTSAL 1 se déplace à DINAMIK BONDY FUTSAL 1 le 16/11/2024 à 20h00,

CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 26/10/2024

Match n° 29437850 * MEDEMA AIDE 1 / MYA FUTSAL 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement le 09/11/2024 à 17h57.

Amende réglementaire à MEDEMA AIDE pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUE DU 02/11/2024

Match n° 29437938 * PALAISEAU US 1 / MENNECY REDS FUTSAL 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 novembre 2024.

- Match n° 29437804 – MEDENA AIDE 1 / BRUNOY FC 1 du 09/11/2024

Lecture de la FMI.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de BRUNOY FC 1 qui entraîne le forfait général de BRUNOY FC 1.

Amende réglementaire à BRUNOY FC.

Frais d'arbitrage à la charge de BRUNOY FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

- Match n° 29437816 – HB FUTSAL 91 / MEDEMA AIDE 1 du 07/12/2024

Courriel d'HB FUTSAL et demande d'HB FUTSAL d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord de MEDEMA AIDE par courriel.

Accord de la Commission.

Le match retour (n° 29437876) aura lieu au gymnase sportif des Roches à MAISSE le 05/04/2025 à 21h00.

Prochaine réunion le mardi 19 novembre 2024